



Union
syndicale
Solidaires 35



Déclaration Unitaire

Marche des Fiertés 2024

Pour la Lutte contre les discriminations et les idées d'extrême droite

En 2024, les actes LGBTIphobes, sont toujours en progression, le dernier rapport de SOS homophobie signale pour 2022, 1200 cas de discriminations et violences homophobes et transphobes.

Ces situations se déroulent le plus souvent au sein de la sphère familiale, dans le milieu du travail et en milieu scolaire.

Dans le monde du travail, les inégalités de droits persistent et favorisent les discriminations dont sont victimes les personnes LGBTI+. Cela se traduit notamment par des refus d'embauche, de promotion professionnelle, d'augmentation de salaire et de harcèlement.

A l'école les actes homophobes et transphobes explosent chez les plus jeunes, entretenus par les réseaux sociaux qui favorisent le harcèlement et amplifient la souffrance psychologique pouvant amener jusqu'au suicide, tel le jeune Lucas qui a mis fin à ses jours en 2022.

Ces derniers mois, et à l'approche des élections européennes, les partis d'extrême droite et les organisations fascisantes n'ont plus aucun complexe à exprimer leurs propos homophobes et racistes et n'hésiteront pas, en cas d'accès au pouvoir, à restreindre nos libertés et s'attaquer à nos droits.

Le gouvernement Macron est très complaisant face à ces groupes d'extrême droite et les laisse s'exprimer en toute impunité, tel le groupuscule fasciste qui avait, à St Senoux, manifesté et empêché une activité animée par trois drag-queens et dont l'organisateur vient d'être relaxé en appel !

**Ces idées LGBTIphobes, sexistes et racistes doivent être fermement condamnées et combattues.
Des outils existent pour lutter contre les discriminations et pour gagner l'égalité des droits.**

Ensemble exigeons des employeurs qu'ils créent des environnements de travail inclusifs pour les personnes LGBTI+, qu'ils mettent en œuvre toutes les mesures pour que les droits de ces salariés soient respectés.

Nous exigeons notamment du gouvernement qu'il contraigne les employeurs à :

- Prendre des mesures en faveur de l'inclusion et de l'égalité des droits et les formaliser dans la négociation collective, la formation et l'évaluation
- Mettre en place des outils pour détecter et prévenir les discriminations
- Mettre en œuvre des politiques publiques permettant sensibilisation et pédagogie.
- Mettre en œuvre des mesures de réparation des discriminations

Pour nos organisations syndicales CGT, solidaires, UNSA, Cfdt, FSU, solidaires étudiants, FSE, gagner l'égalité pour toutes et tous passe par un engagement sans faille contre toutes les formes de discriminations.

**Soyons nombreuses et nombreux à participer au village des Fiertés
(à partir de 10h) et à la Marche des Fiertés (13h)
le Samedi 15 juin 2024 à l'Esplanade Charles de Gaulle à RENNES**